

**COMMUNE DE SAINT GERMAIN AU MONT D'OR**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL N ° 2024-26**

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mai à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance, en Mairie, sous la présidence de Madame la Maire, Béatrice DELORME.  
Le quorum était atteint.

Date de convocation : 21 mai 2024

Date d'affichage : 30/05/2024

Nombre de conseillers :                      En exercice : 23                      Présents : 13                      Votants : 22

**Etaient présents :**

Mme Béatrice DELORME, Mme Sophie PELLIS, M. Philippe PERARDEL, M. François DANCOURT, Mme Dominique GALLEY, M. Joris RENAUD, Mme Stéphanie FAURE, M. Jean-Michel BINET, Mme Audrey GENESSON, M. Olivier PERROT, M. Renaud GEORGE, M. Philippe BIGOT, M. Paul DIDIER.

**Ont donné pouvoir :** M. Gérard BERTIN à M. Philippe PERARDEL, Mme Valérie PERARDEL à Mme Stéphanie FAURE, Mme Sophie PICHON à Mme Sophie PELLIS, M. Alexandre JOET à M. François DANCOURT, Mme Annette COURTEIX à Mme Audrey GENESSON, M. Thomas TEILLON à Mme Béatrice DELORME, Mme Christel BOUSSARD à Mme Dominique GALLEY, M. Philippe POLOME à M. Jean Michel BINET, Mme Blandine BROCARD à M. Olivier PERROT.

**Absente :** Mme Anne-Françoise GIBERT

**Secrétaire de séance :** Mme Sophie PELLIS

**2024-26) AVENANT AGDS**

**Délibération**

**VU** la délibération 2019-26 en date du 28 mai 2019 par laquelle la commune de Saint Germain au Mont d'Or a décidé de confier la gestion de l'équipement multi accueil pour jeunes enfants de 2 mois et demi à 4 ans « La Farandole des Tout Petits » à l'association AgDS, sous forme de délégation de service public, à compter du 1er juillet 2019 pour une durée de cinq ans.

**VU** la délibération 2022-13 en date du 28 mars 2022, relative à l'approbation de la Convention Territoriale Globale passée avec la Caisse d'Allocations Familiales et les autres collectivités partenaires,

**VU** le projet de contrat de délégation de service public et ses annexes,

La Maire expose,

À la suite de la signature de la CTG, les Prestations CEJ (Psej) ont été transformées en bonus territoire avec pour particularité d'être reversés par la Caf directement aux gestionnaires, et non plus aux collectivités.

Les conditions financières fixées à la signature de la convention sont modifiées, ce qui entraîne un déséquilibre financier entre la mairie et le délégataire.

Pour 2023, un premier avenant avait été signé avec la société AGDS afin que nous soit remboursé le trop-perçu.

La DSP courant jusqu'au 30 juin 2024, un nouvel avenant est nécessaire selon les mêmes modalités.

	Sommes dues au titre de 2024	Sommes versées au 27/05/24
T1 2024	23 850,00 €	23 850,00 €
T2 2024	23 850,00 €	- €
révision des prix 2024	?	- €
<b>TOTAL</b>	<b>47 700,00 €</b>	<b>23 850,00 €</b>

Reste à payer au titre de 2024 (hors révision)	23 850,00 €
--	-------------

Bonus territoire versé à AGDS	37 318,38 €
-------------------------------	-------------

Trop perçu AGDS (hors révision)	13 468,38 €
---------------------------------	-------------

Cette modification nécessite donc une révision du contrat de Délégation de Service Public.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la rédaction d'un avenant au contrat de Délégation de Service Public pour la gestion de l'EAJE La Farandole, conformément aux éléments ci-avant.
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget 2024.
- **D'AUTORISER** la Maire à signer cet avenant.

**VOTES :**

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

La secrétaire de séance  
Sophie PELLIS



POUR EXTRAIT CONFORME,  
La Maire,  
Béatrice DELORME



PRÉFECTURE DU RHÔNE

Reçu le 07 JUIN 2024

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES  
ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE